

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 13 (1933)
Heft: 3

Artikel: Le Congrès des industries et commerces d'exportation : (national et international) Paris, 6 au 9 décembre 1932
Autor: Bollier, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONGRÈS

des Industries et Commerces d'Exportation

(National et International)

PARIS, 6 au 9 décembre 1932

Le but du Congrès était de dégager une doctrine de l'exportation française, de donner aux hommes d'affaires de tous pays l'occasion de se mieux connaître, d'exposer leurs préoccupations respectives et de proposer, en liaison avec les économistes, les solutions susceptibles d'atténuer les effets de la crise mondiale, enfin de préciser les conceptions des hommes d'affaires à la veille de la Conférence Economique Internationale.

Dire que ce but a réellement été atteint serait exagéré. Les hommes d'affaires, les économistes de France et d'ailleurs, sont, peut-être, arrivés à mieux connaître certains désirs et tendances chez leurs voisins, mais on n'a pas eu l'impression que l'on se soit persuadé réciproquement de la nécessité, ou simplement de l'utilité, de certaines mesures proposées. Il y a, à la base de toutes les récriminations et de toutes les modifications proposées, un esprit de chauvinisme national qui empêche ou retarde l'évolution vers une solution mondiale. On paraît cependant venir de plus en plus à la conviction que les causes de la crise sont dans la rupture du trafic international et que la crise ne sera résolue que lorsque tous les Etats prendront des mesures propres à favoriser la reprise de ce trafic, en un mot, quand on reviendra à une plus grande liberté d'échanges...

Mais on semble avoir peur d'affirmer cette conviction hautement; on paraît laisser aux hommes d'Etat entière liberté de choisir le moment opportun pour renverser la vapeur. Bref, on en est encore à l'état des vœux platoniques.

On a nettement l'impression que tout est subordonné à la nécessité d'arriver coûte que coûte à la dénonciation des traités de commerce et que le retour à la liberté d'échange, au fond ardemment souhaité par tout le commerce, est réservé comme monnaie de compensation.

Les organisateurs du Congrès ont d'ailleurs été naturellement tenus à une certaine réserve pour des raisons d'opportunité dont l'approche de la Conférence Economique Internationale n'est pas la moindre.

Il est de plus extrêmement difficile de dégager une doctrine de l'Exportation française quand on voit que, si tout le monde est d'accord pour constater qu'il y a crise, les avis sur les raisons et causes qui l'ont déterminée sont très partagés. Les uns ne disent-ils pas que la crise monétaire est à l'origine de la crise économique, alors que d'autres affirment qu'elle est, au contraire, la conséquence de cette dernière! C'est pourquoi les premiers disent qu'il faut assainir le marché financier pour arriver à mettre de l'ordre dans les affaires, alors que les derniers prétendent que la

reprise des affaires déterminera l'amélioration du marché financier.

Les uns ont confiance seulement dans l'or, d'autres voient le salut dans le rétablissement de la monnaie bi-métallique; les uns accusent les monnaies scripturales de tous les maux, les autres demandent leur ampliation.

Où il y a presque unanimité, c'est dans la condamnation des contingents et de toutes les autres mesures restrictives; il faut encore excepter de cette unanimité, les producteurs agricoles. Pas tous, cependant, car, ainsi que l'a dit dans des commentaires parlés, M. Bertrand de Mun, Président de la Commission des Vins de France, auteur d'un rapport remarquable, les intérêts des viticulteurs du Bordelais ou de Bourgogne, de la Touraine ou d'Alsace, dont les vins sont des vins d'exportation, se séparent de ceux des viticulteurs du Midi qui n'exportent pas, ou peu. Ce rapporteur se plaint amèrement de ce que toutes les mesures de contingents prises par la France ont généralement appelé des représailles contre les vins français.

Il y a eu aussi unanimité pour condamner l'autarchie nationale. On a recommandé les ententes pour l'organisation de la production et des marchés nationaux; on a demandé une législation plus libérale pour les ententes et l'appui officiel pour l'organisation des marchés nationaux; on a prôné les avantages et l'utilité des ententes internationales que l'on voudrait durables dès que les difficultés actuelles se seront atténuées. On a réclamé une collaboration internationale pour la production et la distribution, pour l'établissement d'une nomenclature douanière unifiée, pour l'établissement de statistiques unifiées; on demande encore que l'arbitrage des litiges commerciaux soit confié à la Chambre de Commerce Internationale, que les formalités et taxes relatives au contrôle des passeports soient simplifiées et réduites, que le régime international des voyageurs de commerce, des échantillons, soit assoupli et unifié; on a demandé des facilités pour la circulation internationale des personnes et des marchandises par rail, eau et air, pour la radio-diffusion; on a demandé l'unification, par entente internationale, des mesures de protection de la propriété industrielle et de la clause de réserve de propriété dans les ventes à paiement différé, etc., etc.

En matière de politique monétaire et en ce qui concerne la question de l'or, les rapporteurs concluent à l'existence d'un marché international dont la prospérité suppose un commun respect de l'étalon unique comme mesure de va-

leur, l'étalon-or, bien entendu, chaque pays restant libre d'ajuster à sa conception et à ses habitudes, ou à son tempérament, l'application de la règle de l'or; ils prétendent qu'aucun système monétaire international ne saurait fonctionner dans un monde bloqué.

Ils émettent aussi le vœu que le franc français, solidement gagé par l'encaisse métallique, soit utilisé de plus en plus comme monnaie dans les contrats internationaux, de façon à amener progressivement le développement du système bancaire correspondant.

Le Congrès a finalement émis les vœux :

1° que les Parlements ratifient les accords déjà signés en matière de double imposition, que les accords soient étendus;

2° que l'intervention de l'Etat, en matière d'assurance-crédit, soit limitée aux seuls risques politiques;

3° que les restrictions concernant les devises soient supprimées le plus promptement possible, étant les principales entraves à un retour à des échanges normaux.

J'arrive aux vœux concluant le rapport de M. Aimé Bernard, sur les principes qui doivent guider la politique contractuelle internationale. Ce rapport a provoqué une discussion vive et longue; il a été certainement un des meilleurs et des plus objectifs; il est dommage que ses conclusions aient, en quelque sorte, été noyées au moment du vote des vœux, dans une rédaction un peu trop générale, un peu obtuse, mais il faut convenir que la discussion elle-même n'a pas brillé d'une clarté absolue :

Ces vœux demandent :

1° Le rajustement rapide des conventions commerciales aux conditions économiques actuelles;

2° que ces conventions écartent rigoureusement les restrictions de sortie des devises, les mesures administratives discriminatoires et qu'elles réduisent au strict nécessaire, avec tendance à une disparition progressive, les restrictions d'entrée des marchandises, à moins que celles-ci ne soient justifiées comme réplique à des mesures caractérisées de dumping, qu'elles favorisent enfin les échanges nécessaires au mouvement normal des capitaux.

Il a d'ailleurs été impossible de fixer les caractéristiques exactes du « dumping » et le président a fini par dire : « les caractéristiques du dumping sont qu'elles sont indéfinissables » !

Les vœux demandent, en outre :

3° que les conventions commerciales favorisent la formation ou le renouvellement des ententes industrielles qui doivent se développer en vue d'assurer un équilibre raisonnable entre la production et la consommation et d'arriver à une réduction des tarifs douaniers qui ne doivent pas avoir de caractère fiscal;

4° que la clause conditionnelle de la nation la plus favorisée soit étendue, aussi largement que possible, mais qu'elle soit subordonnée, temporairement, aux avantages et aux garanties qui sont obtenus en échange (le délégué de la corporation

fasciste de l'industrie italienne ayant, au contraire, déclaré qu'il était partisan du maintien de la clause inconditionnelle de la nation la plus favorisée);

5° que le gouvernement français s'emploie à faire disparaître les mesures discriminatoires et les fraudes de toutes natures qui ont spécialement affecté l'exportation des vins et des produits de luxe;

6° que les concessions consenties par les pays signataires de ces conventions embrassent l'ensemble des échanges et ne soient pas limitées à certains produits seulement;

7° que les nouvelles conventions soient limitées dans leur durée et rendues facilement révisables, en raison de l'instabilité présente des conditions monétaires, financières et économiques; mais, reconnaissant que le commerce et l'industrie ont besoin de stabilité dans les échanges, le Congrès souhaite que les conventions commerciales soient conclues pour une durée aussi longue que possible, durée qui devra être étendue à mesure du rétablissement de l'ordre économique et que ces conventions comportent des clauses de dénonciation qui, tout en donnant aux pays contractants les moyens de faire régner entre eux les règles du « fair play » soient conçues de manière à ne pas bouleverser, du jour au lendemain, les courants commerciaux.

Les délégués étrangers se sont principalement tenus à des généralités et n'ont pas formé des vœux positivement objectifs.

Le professeur W. Rappard qui a déposé un très intéressant rapport documentaire, n'en a fait qu'un très court résumé, insistant, surtout, sur la nécessité vitale de l'exportation pour la Suisse. Il a exprimé ses regrets d'avoir vu la Suisse dans l'obligation de prendre des mesures restrictives, qu'elle est la première à déplorer et dont elle est la première à souhaiter la disparition.

M. Olivetti, député fasciste, a, dans une improvisation, fait ressortir le paradoxe qui existe entre les énormes efforts qui ont été faits pour développer et perfectionner les moyens propres à faciliter la circulation des marchandises, personnes et capitaux, et les mesures de contingentement et de restrictions qui entraînent, au contraire, l'inutilisation de ces moyens; il a parlé de l'anomalie qui consiste à constater que la crise provient de la surproduction et à prendre, en même temps, des mesures qui l'aggravent singulièrement; il dit que les contingentements appellent des mesures de réciprocité, qu'il en résulte que des pays, jusqu'alors purement agricoles, se voient obligés de s'industrialiser; qu'il se crée ainsi, de par le monde, une foule de moyens de production, en plus de ceux qui existent déjà.

Les délégués belges sont surtout venus affirmer leur attachement au libre échange, à l'abaissement des barrières douanières, suivant la formule de la convention d'Ouchy, et à la suppression ou à l'atténuation des autres restrictions.

Le professeur Ansiaux, notamment, ne craint pas de dire que les contingentements ont conduit à l'absurdité.

Le délégué roumain attire l'attention sur le danger qu'il y a de négliger le problème de la crise dans les pays de l'Est et affirme que, si une mesure de privilège n'était pas prise à l'égard du blé roumain d'ici à la récolte prochaine, la situation économique de la Roumanie deviendrait catastrophique.

Voilà donc un raccourci des principaux rapports et conclusions d'un Congrès qui, en présence d'un programme trop vaste, n'a pu, lui-même, qu'esquisser les grandes lignes d'une politique économique à suivre. Si les gouverne-

ments pouvaient s'inspirer des vœux essentiels formulés à ce Congrès, qui tendent à la suppression des contingentements et des mesures de restrictions, les organisateurs pourraient être fiers de ce premier résultat acquis; il en découlerait un apaisement des esprits, une reprise relativement active de la circulation des marchandises, enfin une meilleure disposition de tout le monde pour les ententes et conventions à venir.

Paris, le 22 décembre 1932.

A. BOLLIER,

*Membre de la Commission des Douanes
de la Chambre de Commerce Suisse
en France.*

Chiffres, faits et nouvelles

La répartition mondiale de l'or.

L'*Evening Standard* donnait récemment l'aperçu suivant, établi à la fin de 1932, sur la répartition mondiale de l'or :

Les Etats-Unis occuperaient le premier rang : le montant d'or détenu par les Federal Reserve Banks et le Trésor s'élevant à 832.200.000 livres sterling; la France viendrait ensuite, avec 668.356.000 livres sterling; puis l'Angleterre, avec 205.731.000 livres. Aucun autre pays ne posséderait d'or au delà de 100 millions de livres sterling. Les nations disposant de réserves d'or supérieures à 50 millions de livres seraient, par ordre d'importance, les suivantes : Suisse, 97.996.000 livres; Espagne, 89.537.000 livres; Pays-Bas, 85 millions 294.000 livres sterling; Russie, 75.500.000 livres sterling; Belgique, 74.170.000 livres sterling; Italie, 63.157.000 livres sterling et Argentine, 50.978.000 livres sterling.

Si l'on considère que les Etats-Unis et la France, à eux seuls, détiendraient 1.500 millions de livres sterling or, soit, pratiquement, les deux tiers des réserves d'or mondiales, l'impossibilité de retourner à l'étalon-or, dans les conditions présentement existantes, semble évidente au journal anglais.

Une politique fluviale franco-suisse.

La Compagnie Nationale du Rhône a été créée récemment avec la participation de l'Etat français, sous la présidence de M. Léon Perrier, sénateur, ancien ministre. A cette occasion, l'association « France-Suisse » a demandé à M. Paul Balmer, député de Genève, vice-président de l'Association Suisse pour la Navigation du Rhône au Rhin, de venir exposer, en une conférence organisée récemment au Cercle de la Renaissance, à Paris, la nécessité d'une politique fluviale franco-suisse.

M. Paul Balmer a fait entrevoir l'avenir de la navigation sur le Rhône en définissant les caractères du problème dans le passé et dans le présent. L'équilibre économique de la Suisse pourrait être complètement transformé par le développement du système fluvial

Rhin-Danube qui entrainerait sans retour la Suisse dans le courant germanique et porterait un coup très grave à la Suisse romande et à l'activité du port de Marseille. Il ne s'agit pas d'opposer un fleuve à un autre fleuve, mais, en rendant le Rhône navigable jusqu'à Genève et en le prolongeant par les canaux et les lacs suisses jusqu'à Bâle, on mettrait les Allemands en garde contre le dumping tarifaire grâce auquel ils essaieraient de ruiner les ports de Strasbourg et de Bâle, dont l'activité est un argument en faveur de la navigation fluviale. Le conférencier a fait ensuite la critique des objections tirées de la configuration des lieux et démontré que l'ingéniosité des hommes viendrait facilement à bout des obstacles naturels. Les pontonniers suisses ont fait la preuve que le Rhône était navigable : il suffit d'en améliorer le cours. Il reste surtout à effectuer la jonction de Marseille et de Bâle, en ouvrant, du côté français, le « verrou » qui s'étend sur 20 kilomètres en aval de la frontière de Genève; du côté suisse, en achevant le système des canaux et en concluant entre les deux pays l'accord resté en suspens au sujet du régime des eaux du lac Léman.

Légère reprise de l'activité industrielle française.

La situation du marché du travail, en février 1933, accuse une diminution de 4 % des effectifs employés dans les établissements industriels, diminution qui peut s'expliquer par le licenciement d'ouvriers étrangers. On y relève cette particularité intéressante qu'à cette date, la proportion des ouvriers travaillant 48 heures et plus par semaine représentait 58,46 % de l'effectif total, contre 45,97 % au 1^{er} février 1932. Toutes les circonscriptions ont participé à cette progression, sauf celle de Marseille et les arrondissements minéralogiques, qui font ressortir une légère diminution.

Si la reprise industrielle constatée à la fin de 1932 n'a pas pris, en raison des événements politiques, tout le développement escompté, on voit que d'indéniables signes d'amélioration n'en persistent pas moins.